

Aides financières pour l'Éducation en vue d'un développement durable (AF EDD)

Conditions, processus

Etat des lieux et besoins

L'EDD est inscrite dans les plans d'études de la scolarité obligatoire de toutes les régions linguistiques. De plus en plus souvent, l'EDD fait aussi son entrée dans les plans d'études (cadre) et les plans de formation du degré secondaire II. Entre le plan d'études et la réalisation au niveau de l'enseignement, il existe cependant une faille de taille. Pour les enseignants.es, il y a encore peu d'outils ou d'exemples de bonnes pratiques qui les aideraient à faire le lien entre l'EDD et le programme et à l'intégrer dans la planification de leurs cours. L'enseignement axé sur un projet et/ou des liens avec l'apprentissage extrascolaire peuvent donc jouer un rôle important dans l'évolution de l'enseignement et la mise en œuvre de l'EDD. Les aides financières d'éducation21 devraient permettre de tels projets, par ex. dans le domaine de l'apprentissage extrascolaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire ainsi que dans le cadre de l'introduction et de la consolidation de formes de participation. Le développement de l'école, que les plans d'études encouragent, est également une tâche exigeante pour les écoles. Les aides financières devraient permettre aux écoles de mieux réaliser leurs projets de développement de l'école dans une perspective de durabilité et de promotion de la santé. Ceci pourrait avoir lieu par ex. en lien avec les critères de qualité pour les écoles de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II en santé et durables établis par éducation21 respectivement le Réseau d'écoles21.

Définition, groupes cibles et objectifs

Les aides financières EDD s'adressent aux écoles et à la formation professionnelle : directions d'établissements et enseignants.es de tous les degrés de la scolarité, y compris le degré secondaire II : formation professionnelle (écoles professionnelles / formation en entreprise, cours interentreprises), ECG et gymnases de toutes les régions linguistiques.

Effets escomptés

- Les thèmes liés à la durabilité trouvent leur place dans la pratique scolaire grâce à des approches innovantes et à un rapport étroit avec l'actualité.
- La collaboration entre éducation21 et l'école renforce l'EDD dans l'enseignement et le développement de l'école.
- Les enseignants.es sont en mesure, grâce à un accompagnement, à des conseils et à des instruments pratiques, d'intégrer l'EDD dans leur enseignement et le développement de l'école.
- L'EDD est ancrée de manière durable dans l'école ou l'enseignement.

Les projets peuvent par exemple contribuer à ce que

- des écoles se dotent de perspectives claires en matière d'EDD et servent ainsi de modèles pour d'autres écoles.

- des enseignants.es ou des directions d'établissements s'engagent dans une démarche de développement EDD et que cette dernière s'inscrive à long terme dans la culture de l'école ou de l'enseignement.
- le concept de la Whole School Approach soit mis en application.

Conditions préalables

éducation21 met à disposition pour un projet qui s'étend sur une période de une à 3 années scolaires un montant de 10'000 francs au minimum et de 50'000 francs au maximum. éducation21 finance au maximum 40% du coût du projet et assortit son soutien financier d'un accompagnement professionnel du projet.

Le projet déposé doit obligatoirement avoir le soutien de la direction de l'école ou du service responsable (dans la formation professionnelle). La collaboration entre institutions, avec des acteurs extrascolaires, la commune, des HEP, etc. est possible et souhaitée.

Aucune structure ordinaire ou activité régulière n'est financée, dont le financement est du ressort d'autres instances publiques (p. ex. infrastructure scolaire, camps scolaires). Les aides financières ne se substituent pas à l'argent public, mais le complètent, afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets innovants.

Marche à suivre en vue d'une candidature

La personne ou le groupe de personnes qui, dans une école, a une idée de projet innovante pour développer l'EDD dans l'enseignement et les écoles en Suisse, peut prendre contact avec la personne responsable des aides financières d'éducation21 pour un premier échange téléphonique. Celui-ci a pour but de communiquer l'idée de projet, de clarifier les attentes et d'expliquer les conditions, de manière à ce que la personne qui dépose sa demande puisse le faire en ayant pleinement connaissance des contraintes à respecter en ce qui concerne le format requis par éducation21. La demande de projet doit être déposée jusqu'au 30 avril ou au 31 octobre de chaque année sous forme électronique. Si éducation21 rend une décision positive, la réalisation du projet peut commencer avec l'accompagnement d'éducation21.

Processus d'évaluation

Les projets déposés jusqu'au 30 avril / 31 octobre sont évalués et sélectionnés par une commission interne d'éducation21. Les responsables des projets sont informés de la décision fin mai / fin novembre. Les deux parties signent, avant le démarrage du projet, un accord ayant caractère obligatoire.

